B

## Commune de Mont-de-Marrast



# Carte communale

# Carte communale de Mont-de-Marrast Stratégie d'aménagement

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 21/11/2017

Dates de l'enquête publique : du 25/01/2016 au 26/02/2016

Arrêté n° 32-2017-12-11-004 , en date du 11/12/2017

Aurélie DULAU Urbaniste ATELIER URBANISME & CADRE DE VIE 3 RUE ESPAGNE 32000 AUCH Virinie SPADAFORA ENTRE BETON & NUAGES Res. Mathalin Bât.B/17 rue Eugène Sue 32000 AUCH

Stratégie d'aménagement – Carte communale de Mont-de-Marrast
PRINCIPAUX AXES PORTES PAR LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT
10 à 15 ans
AVE 1 - Deivilágiou um cultora avocará autour du villago - gonfogos lo bocar
AXE 1 : Privilégier un urbanisme groupé autour du village – renforcer le bourg  AXE 2 : Soutenir la dynamique polycole en préservant le plateau agricole et en tenant compte de l'activité économique existante de la coopérative agricole à « Bois de Mont »

Objectif de la commune : potentiel d'accueil d'une quinzaine de familles

AXE 3 : Transmission du patrimoine naturel et bâti

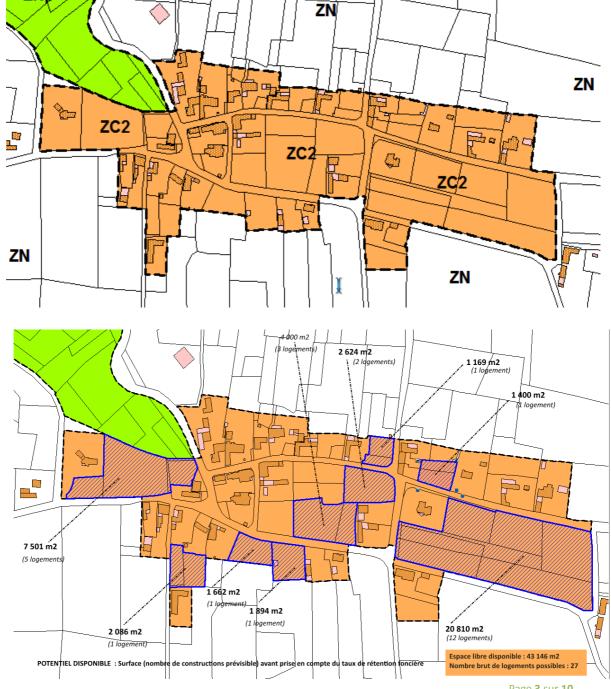
Page **2** sur **10** 

## AXE 1 : Privilégier un urbanisme groupé autour du village pour renforcer le bourg

Après étude des secteurs d'habitat groupé, seul le secteur du village a été privilégié pour recevoir le développement de l'urbanisation. Un avantage primordial réside dans ce choix d'urbanisme: celui d'éviter de consomer la terre agricole sur le plateau majeur de la commune, où les pratiques drélevage et le parcellaire fonctionnel assurent une économie agricole. Le plateau agricole est un véritable outil pour l'agriculture de Mont de Marrast. L'urbanisation choisie exprime une prise de conscience de ces paramètres au regard des agricultures qui se développent sur cette partie. Enfin, la concentration de l'investissement communal est un enjeu majeur en matière de finances au regard du coût des réseaux, aménagements, équipements nécessaires.

### - le secteur du village comme une priorité en matière d'aménagement :

- o une approche de division parcellaire des propriétés qui s'inscrivent dans l'urbanisation existante du village,
- o une logique d'optimisation du foncier du village reprenant le périmètre du MARNU (ancien document d'urbanisme du village)
- un travail sur la qualité des réseaux d'un secteur formant une centralité sur la commune
- o encouragement du maintien et d'un développement de services de proximité
- o une trame des espaces publics de qualité capable d'accueillir une nouvelle urbanisation



Page **3** sur **10** 

# AXE 2 : Soutenir la dynamique polycole en préservant le plateau agricole et en tenant compte de l'activité économique existante de la coopérative agricole à « Bois de Mont »



#### Description

Fil rouge de l'ensemble de cet axe de la stratégie communale, l'agriculture est en perte de vitesse sur Mont de Marrast comme sur l'ensemble du département.

La déprise agricole entraînera une modification du paysage local par un enfrichement des parcelles abandonnées ou à l'inverse par la récupération des parcelles par les agriculteurs restant au risque de créer de grandes parcelles où les haies seront supprimées pour une activité simplifiée.

Les pratiques agricoles sont une pression identifiée sur la ressource en eau (pollution, consommation).

Ce sont des terres agricoles qui sont en zone de recul autour des ruisseaux du territoire vis-à-vis du risque d'inondation, elles sont donc concernées par la gestion de ce risque en tant que « victime » potentielle. Mais elles ont également un rôle dans cette gestion par le maintien ou la restauration des haies bocagères pour la régulation des eaux de ruissellement qui viennent éroder les terres agricoles et submerger les routes.

Enfin les bâtiments agricoles, offre des potentialités de développement de l'énergie solaire en toiture (existe déjà sur la commune) et l'activité agricole est une source de biomasse pour la production de biogaz.

### Enjeux

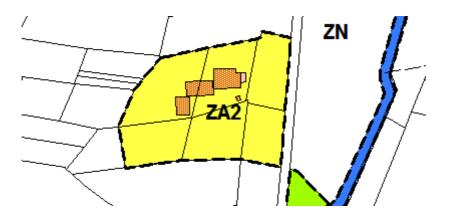
- ✓ Eviter la perte de la polyculture/élevage typique du Gers qui entraîne la perte d'un paysage et d'une économie locale
- ✓ Préserver les haies bocagères
- Préserver la ressource naturelle qu'est l'eau en qualité et en quantité
- ✓ Préserver le milieu aquatique
- ✓ Promouvoir la production d'énergie d'origine renouvelable (photovoltaïque et biomasse)

### Actions

- Permettre, encourager des activités complémentaires à l'activité agricole pour compléments de revenus : conserverie, fermes pédagogique, gîtes, vente directe, agrotourisme, ...
- Promouvoir une agriculture extensive avec des petites parcelles, des haies bocagères conservée, entretenue voire recréées et de la polyculture et de l'élevage.
- Maintenir, entretenir, recréer les haies et bandes enherbée : filtres retenant les produits phytosanitaires en amont des ruisseaux

## Stratégie d'aménagement - Carte communale de Mont-de-Marrast

- Encourager, mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux et de milieux aquatiques : promotion des bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et des principes d'éco conditionnalité, intégration de clauses environnementales dans les baux ruraux.
- Promouvoir la production d'énergie à partir de ressources renouvelables.
  - « A Bois de Mont » Prise en compte des silos et dépôts de la coopérative agricole GERSYCOOP avec possibilité d'extension éventuelle. .



### Enjeux

- Activité des silos qui participe à l'économie agricole du territoire
- ✓ Favoriser sa pérennisation
- ✓ Permettre le développement éventuel des installations existantes

### Actions

- Prise en compte des bâtiments et installations existantes par un zonage adapté à l'activité.
- 🚁 Ne pas bloquer l'éventuelle extension de bâtiments par la délimitation d'un zonage permettant la délivrance de nouvelles autorisations d'urbanisme.

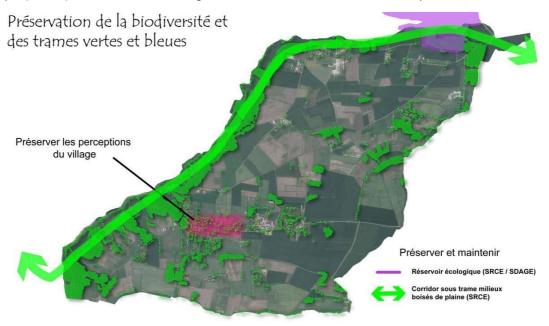
### AXE 3 : Transmission du patrimoine naturel et d'un capital bâti de qualité

# → Assurer la transmission du patrimoine naturel : une trame verte à conserver, un paysage à préserver

### Description

En contrepartie du choix d'un développement compact des entités bâties de la commune, la préservation d'un cadre de vie qualitatif se fera par la préservation et le développement de la trame verte. Deux couloirs (sous trame boisée et sous trame milieux ouverts et semi ouverts) sont identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et passent dans la moitié sud du territoire.

Le paysage communal est marqué par la gestion agricole qui en est fait (*voir thématique transversale*), avec une occupation typique d'agriculture sur la boubée et la ribère (versant relativement plat) et des boisements et pâtures sur les coteaux. Cependant plusieurs éléments marquent l'identité du territoire : le village est ponctuellement visible grâce à son clocher depuis le territoire; le bois de Sainte Dode structurant et réservoir écologique (ZNIEFF). Ce bois est d'ailleurs signalé en mauvais état dans la fiche descriptive de la ZNIEFF.



### Enjeux

- ✓ Préservation des corridors écologiques et du bois de sainte Dode.
- ✓ Conserver les effets portes d'entrée sur le village (alignements d'arbres)
- ✓ Garder l'esprit de la découverte du village au plus proche

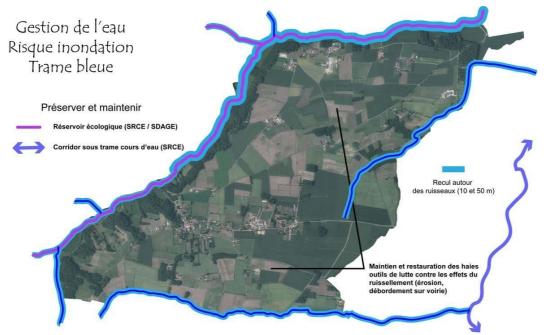
### Actions

Développer la biodiversité en parallèle du réseau vert : plantation d'essence locale en bordure des cheminements inter quartier dans un esprit d'ambiance champêtre apportant un paysage changeant au fil des saisons et de l'ombre et de la fraîcheur en été (diversité des essences en taille, couleur, etc. attirant une faune diversifiée et irrégularité de l'aménagement – discontinu, plus ou moins dense – compatible avec le paysage local).

### Stratégie d'aménagement - Carte communale de Mont-de-Marrast

- Entretien des ripisylves et de leur rôle (protection des berges contre l'érosion, dissipation du courant, zone tampon d'épuration et de fixation des nitrates et phosphates des terres agricoles, zone à forte biodiversité floristique et faunistique abris, refuge pour l'avifaune notamment, corridor biologique)
- Conserver les boisements et alignements d'arbres structurants
- Maintenir la constructibilité du village dans son enveloppe et sa mise en scène actuelle

# → Prendre en compte la gestion de l'eau et des risques inondation / une trame bleue à préservée



### Description

Des schémas de gestion de l'eau encadre cette thématique et le document d'urbanisme doit être compatible avec certain (SDAGE). Les données disponibles sur l'état des masses d'eau souterraines et superficielles montre une sensibilité générale de ces eaux aux pressions agricoles (voir thématique transversale) et aux prélèvements (agricoles et domestiques). Le territoire communal est en limite du risque inondation autour de la vallée de la Baïse, mais des marges de recul autour des ruisseaux du territoire sont préconisées dans la gestion locale de ce risque. Cependant les effets de ruissellement dans chaque micro bassin versant de la boubée, l'absence de haies pour réguler ces flux et le sous dimensionnement des ouvrages de passage de l'eau sous les chaussées impliquent que celles—ci peuvent être submergées en cas de forte pluie.

Enfin les cours d'eau ainsi que les mares et retenues collinaires sont autant de maillon de la trame bleue sur le territoire communal. A noter qu'un réservoir écologique au titre de la trame bleue est présent sur la commune : le ruisseau du Bergouts puis de la Bataillouze.

### Enjeux

- ✓ (SDAGE) Atteinte du bon état écologique, chimique et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines.
- ✓ Prise en compte du risque inondation
- ✓ Préservation des éléments de la trame bleue sur la commune

### Actions

Maintenir le mode d'urbanisation actuel : application d'un recul de 10 à 50 mètres le long de chaque rive pour les ruisseaux du territoire

### Stratégie d'aménagement - Carte communale de Mont-de-Marrast

- Restaurer et conserver les haies bocagères de la boubée dans le cadre de la lutte contre les effets des eaux de ruissellement (érosion des terres, submersion de la départementale).
- Avoir une attention particulière à l'état du ruisseau de la Bataillouze (réservoir biologique)
- © Encourager l'entretien, la restauration voire la création de mares.
- Réaménager les fossés en noues paysagères pour la collecte des eaux pluviales dans les zones bâties

→ Transmettre un capital bâti de qualité, une harmonie sur le territoire communal dont chaque habitant, propriétaire en est le garant au nom d'un paysage collectif : Un guide en faveur de l'architecture et du paysage



# PROJET 5 - IMPLANTATION ET FORMES DU BÂTI Forme "\_\_\_" Forme "-" • R+1 2 formes " et " et " Façade principale vers le sud Toitures tuiles etc... **6** • NUANCIER DE COULEURS Façades Menuiseries 7 - PRINCIPES DE RYTHMES ARCHITECTURAUX ET CLOTURES Murs à l'ouest, les galets de la Baïse protection des murs de galets à l'ouest: un motif local bois grillage à moutor · avec le bois ou encore des débris, brisures de matériauxqui peuvent contribuer à la création de façades sous de bandeaux ou sur autres motifs: le damier de facades toute une façade + jeu d'alternace des matièr 9 - ENERGIES RENOUVELABLES - PLANTATIONS ET JARDINS Garder les graines Privilégier les échanges de graines , plants et boutures dans le cadre de l'embellissement du village Récupérer l'eau pluviale pour l'arrosage Réutiliser les bois broyès et herbes issus de l'entretien pour faire du paillage à disposer au pied des arbres et des plantations pour moins arroser Annexes dédiées au petit élevage typique de votre culture : poulailler, volière Liste des essences locales: Grands arbres : chênes, érables, bouleaux, pins parasols, saules, marronniers, ormes, tilleuls, grenadiers Haies bocagéres: aubépines, églantiers, troène, noisettier, rosiers, cerisier, pommier, prunellier, comouillers, néflier, cognassier, viorne, buis, lilas